
Objet : Mémoire concernant le projet de Terminal maritime en rive nord du Saguenay

Mesdames, messieurs, membres du groupe de travail chargé d'analyser les impacts du projet
bonjour,

Je suis résidente de la municipalité de Saint-Fulgence, plus précisément du secteur de l'Anse-à-Peltier. J'y élève une famille. Je travaille en environnement depuis 1999. Je suis technicienne en milieux naturels, diplômée en protection et exploitation des territoires fauniques et assistante en protection de la faune. Je cumule un éventail d'expériences de travail lié à la qualité des habitats fauniques, tant aquatiques que terrestres. Notons, en autres, mes expériences en limnologie, d'observatrice des pêches en mer, de technicienne en bathymétrie, de garde-parc patrouilleur responsable de la gestion du castor, de chargée de projet à la restauration des berges, à la prévention de l'eutrophisation des lacs et de la prolifération des algues bleu verts, à la restauration et l'aménagement de l'habitat du poisson pour l'Organisme de bassin versant du Saguenay et de nombreux suivis de l'intégrité écologique pour le Parc national du Fjord-du-Saguenay et Biorex (médiateur du ministère Pêches et Océans Canada). J'aime profondément le Saguenay, le majestueux et l'unique fjord qui l'habille et l'ampleur de sa biodiversité que je voisine et respecte depuis mon arrivée à l'Anse-à-Peltier.

Avec le meilleur de mes connaissances, de mes recherches, de mes inquiétudes et de mon gros bon sens, je vous présente aujourd'hui mon mémoire. Je n'ai rien d'une spécialiste de port, de transport maritime ou du marché mondial du phosphate. Je n'ai pas la prétention de détenir la vérité absolue en matière d'environnement, mais je vous demande de considérer mes inquiétudes avec toute l'attention qu'elles méritent.

Lors de la lecture de l'Étude d'impact environnemental (ÉIE) fournie par le promoteur du projet (Port Saguenay), je constate avec déception que le vocabulaire utilisé pour décrire, quantifier et présenter l'ensemble des aspects négatifs est atténuant. En effet, les mots « pourrait », « possible », « peut-être », « il semblerait que », « négligeable », « peu probable », « éventuel », « insignifiant », « minime », « généralement », etc., sont abusivement utilisés et ce, même quand on parle de perte totale d'habitat pour 214 espèces d'oiseaux par exemple. Ainsi, à la page 54 du résumé de l'ÉIE, nous pouvons lire que « seulement trois espèces d'oiseaux à statut particulier ont été repérées » sur le terrain étudié. Or, il est dit que la perte de l'habitat sera totale pour toutes ces espèces; ce n'est donc pas négligeable. Il en est de même pour le mot «seulement» quand on parle d'espèces à statut précaire. Voici un autre exemple; à la page 2, il est écrit « que des explosifs seront vraisemblablement utilisés pour la construction et donc entreposés ». Cependant, comme le projet proposé induit indubitablement l'utilisation d'explosifs, le mot « vraisemblablement » est inadéquat. Notons qu'à l'inverse, l'accent est mis

sur les aspects hypothétiques positifs des retombées économiques prévues pour la région ou ceux des mesures compensatoires offertes. Je me demande comment il est possible pour le lecteur, y compris les membres du groupe de travail chargé d'analyser ce projet, de se construire une idée objective. De plus, aucune référence n'est présentée dans le résumé de l'ÉIE.

Je mets ici en lumière le fait que pour les 36 composantes affectées par le projet et les 78 effets potentiels sur le milieu, seulement cinq effets résiduels ont été jugés importants dans l'ÉIE. Il est pour le moins étonnant que, pour un projet d'une telle envergure (soit l'excavation de 1,6 Mm³ de roche par explosif à même le fjord le plus méridional de la planète; le déboisement de 387 000 m² de forêt comprenant un peuplement forestier d'intérêt phytosociologique et par le fait même la destruction d'un habitat de grandes faunes; la destruction ou l'altération de 18 000 m² d'habitat du poisson; la destruction de 3400 m² d'habitat d'invertébrés; les 120 passages de bateaux (60 aller-retour) sur une distance de près de 100 km, donc l'ajout d'approximativement 12 000 km annuellement (312 000 km/26 ans projetées) au trafic actuel des navires marchands directement dans l'habitat du béluga, une espèce nouvellement déclarée en voie de disparition; une longueur de 245 m riverains de quai industriel modifiant les courants et les glaces et par le fait même le comportement des sédiments; la destruction de l'habitat de 214 espèces d'oiseaux dont 94 couples d'oiseaux nicheurs et de 23 espèces en péril; la vulnérabilité de 2,8 ha de milieux humides; la menace d'un potentiel site archéologique d'intérêt; et l'incontestable perte de qualité de vie des habitants et utilisateurs du milieu), uniquement 6% des effets ont été jugés importants! J'ajoute que certains effets potentiels sur la santé humaine (poussières et pollution de l'eau) sont également étudiés dans l'ÉIE. Décidément, je travaille probablement pour un environnement différent de celui qui a été analysé dans cette étude puisque, lors de suivi d'intégrité écologique, j'ai constaté qu'un simple sentier pédestre pouvait avoir un impact négatif sur le milieu¹.

À regarder le tableau peint par Port Saguenay, leur port sera parfaitement propre, inodore, incolore, transparent, silencieux et prospère! Pourtant, les expériences vécues dans le secteur portuaire tracent des lignes historiques beaucoup plus sombres que le tableau présenté lors de leurs promesses initiales. Notons simplement les émissions de poussière de métaux lourds, tels que le nickel et l'oxyde de fer, qui polluent régulièrement l'air des citoyens du quartier de Limoilou à la Ville de Québec actuellement provoquées par les activités commerciales du Port de Québec², un port sous juridiction fédérale assujéti aux mêmes lois que le futur terminal projeté à deux kilomètres de chez moi.

¹ Parc national du Fjord-du-Saguenay, *Programme de suivi des indicateurs environnementaux*, <https://www.sepaq.com/pq/sag/conserver/integrite-ecologique.dot>, consulté le 11 octobre 2016.

² Notamment : Radio-Canada, *La gestion du Port de Québec décriée par les citoyens*, 11 juin 2015, <http://ici.radio-canada.ca/regions/quebec/2015/06/11/011-poussiere-limoilou-citoyens-mecontents.shtml>, consulté le 11 octobre 2016.

À maintes reprises, une question a été soulevée depuis le début du processus d'évaluation environnementale concernant la division du projet de la mine et du tracé du transport du minerai versus le terminal maritime³. Je réitère donc ma demande que les impacts du projet présenté soient analysés dans leur globalité, soit en tenant compte de la totalité du projet, ce qui inclurait, en plus du port ici étudié, la mine d'apatite, le tracé de transport sur la L-200 pour sortir le minerai, l'entreposage du gaz naturel liquéfié (GNL) essentiel à la recharge des camions de transport, ainsi que les réseaux électriques permettant de maintenir le liquide cryogénique à sa forme liquide de -162 °C et l'acheminement du GNL au site de stockage. Actuellement, l'analyse du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est incomplète puisqu'elle ne tient pas compte de tous les éléments; notons, entre autres, les silos d'entreposage d'apatite, le convoyeur, les 387 000 m² de déforestation et les quelques 1,6 Mm³ de pierres excavées à même le fjord. Ces éléments sont tous de juridiction provinciale puisqu'ils sont au-delà de la limite des hautes eaux. Un membre de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) m'a répondu à ce sujet que Port Saguenay, étant géré par le fédéral, avait subséquemment le pouvoir d'outrepasser les lignes directrices en matière d'évaluation environnementale. De plus, quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre que le choix de scinder le projet en deux a été pris par le promoteur, alors que de toutes autres explications nous avaient été fournies précédemment lors de séances d'informations publiques tenues par celui-ci. Cette décision déplorable de la part du promoteur manque de bonne foi et elle a été vivement critiquée par le milieu, comme mentionné précédemment. Effectivement, elle ne permet pas d'étudier la globalité des impacts puisque le projet n'est pas présenté dans sa totalité.

En 2013, les gouvernements fédéral et provincial ont reconduit l'*Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale*⁴ qui avait été mise en

Journal de Montréal, *Port de Québec : digne du 19^e siècle*, 17 juin 2015, <http://www.journaldemontreal.com/2015/06/17/port-de-quebec-digne-du-19e-siecle>, consulté le 11 octobre 2016.

Le Soleil de Québec, *Qualité de l'air autour du Port de Québec : un dossier vieux de ... 35 ans*, 5 janvier 2015, <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201501/04/01-4832471-qualite-de-lair-autour-du-port-de-quebec-un-dossier-vieux-de-35-ans.php>, consulté le 11 octobre 2016.

Le Soleil de Québec, *La pollution au nickel se poursuit au port de Québec*, 21 août 2014, <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201408/20/01-4793346-la-pollution-au-nickel-se-poursuit-au-port-de-quebec.php>, consulté le 11 octobre 2016.

Les citoyens de Limoilou ont donc créé l'« Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec » pour « colliger et diffuser l'information sur les impacts environnement des activités industrielles au Port de Saguenay ». Un site a été créé en ce sens : <http://www.vigilanceportdequebec.com/>.

³ Voir différents mémoires déposés lors du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de mine d'apatite au lac à Paul, notamment celui de l'Organisme de bassin versant du Saguenay, celui du Conseil régional de l'environnement et du développement durable, celui d'EUREKO! Et celui que j'ai moi-même déposé; http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/mine_apatite_lac-a-paul/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DM, consulté le 11 octobre 2016.

⁴ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale*, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Entente-CanQc2010.pdf>, consulté le 11 octobre 2016.

place en 2004. Cette entente, renouvelée en continu pour une période indéterminée et assujettie à une mise à jour aux trois ans, s'applique aux projets ayant lieu au Québec, mais qui sont réalisés sur des terres provinciales et fédérales. Ces projets sont donc assujettis à une évaluation sous la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*⁵ et la *Loi sur la qualité de l'environnement*⁶. C'est pourquoi je demande à ce que le projet de Terminal maritime en rive nord du Saguenay et le projet de la Mine du Lac à Paul soient couverts par les lignes directrices de cette entente bilatérale.

Les raisons d'être du projet d'un port maritime en rive nord du Saguenay sont clairement de desservir la minière Ariane Phosphate. Effectivement, à ce jour, aucun autre client potentiel a signifié son intérêt pour un port en rive nord du Saguenay. De plus, lors des audiences du BAPE, il a été démontré que la route utilisée pour transborder les poussières d'apatite au port sera privée et sera utilisée à pleine capacité. Comme les caractéristiques topographiques du milieu ne permettraient que difficilement un élargissement de la route ou d'une déserte ferroviaire, je comprends mal comment le port ici étudié pourrait être profitable à d'autres fins commerciales que celle proposée par Ariane Phosphate. De plus, les futurs projets du Plan Nord⁷, une éventuelle desserte ferroviaire vers Sept-Îles discutée dans la région⁸, etc., sont des raisons pour réfléchir à une voie de sortie commune et concertée des productions industrielles projetées au nord. D'autres projets de mines au nord du lac Saint-Jean sont sur la table actuellement⁹. Pourquoi ne pas encourager et valoriser les promoteurs à travailler en commun pour l'acheminement de leurs produits, minimisant ainsi le nombre d'infrastructures à vocation unique et non réellement nécessaires qui sont actuellement en prolifération inquiétante? Comme citoyenne, j'ai peur que ce projet crée un précédent qui encouragerait et autoriserait chaque nouveau promoteur à se construire ses propres infrastructures, ce qui engendrerait un scénario désastreux pour les générations à venir. Cela irait à l'encontre même du principe de développement durable. Pensons simplement au Port de Grande-Anse (situé sur

⁵ Gouvernement du Canada, Site web de la législation (Justice), *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.21/page-1.html>, consulté le 11 octobre 2016.

⁶ LégisQuébec Source officielle, *Loi sur la qualité de l'environnement*, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/Q-2>, consulté le 11 octobre 2016.

⁷ Société du Plan Nord, *Plan Nord*, <http://plannord.gouv.qc.ca/fr/>, consulté le 11 octobre 2016.

⁸ Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean, *Portrait du réseau ferroviaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de ses interconnexions portuaires*, http://www.creslsj.ca/data/images/DocumentPDF/rapport_final_etude_ferroviaire_phase1.pdf, consulté le 11 octobre 2016.

Voir également Radio-Canada, *La CRÉ veut optimiser le réseau ferroviaire régional*, 20 mars 2015, <http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2015/03/20/006-cre-desserte-ferroviaire.shtml>, consulté le 11 octobre 2016.

⁹ Notamment le projet de BlackRock. TC Médias, *BlackRock : Une MRC démontre son intérêt pour la fonderie*, 7 janvier 2016, <http://www.lasentinelles.ca/actualites/economie/2016/1/7/blackrock--une-mrc-demontre-son-interet-pour-la-fonderie-.html>, consulté le 11 octobre 2016.

Radio-Canada, *Métaux BlackRock obtient 6,7 M\$ pour réaliser ses études de faisabilité*, 29 juillet 2015, <http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2015/07/29/005-metiaux-blackrock-financement-etudes-faisabilite.shtml>, consulté le 11 octobre 2016.

l'autre rive du Saguenay) qui est présentement sous utilisé et à la possibilité de la minière Ariane Phosphate d'adopter le scénario de Forestville pour acheminer l'apatite vers la voie maritime du Saint-Laurent. Comme citoyenne, je me questionne, je me demande pourquoi on autoriserait une minière à harnacher de façon permanente un lieu vierge où il fait bon vivre, un site géologique unique qu'est le fjord, au détriment des citoyens, des villégiateurs, de l'environnement et de sa biodiversité.

Bien que le phosphore soit indispensable à la vie, une quantité excessive de celui-ci (qu'il soit d'origine organique ou anthropique) dans l'environnement est la principale source d'eutrophisation des plans et cours d'eau¹⁰. En effet, le phosphate remis en circulation via les activités de la minière (mine, routes et transbordement) représente, de toute évidence, une énorme pression sur l'intégrité des cours d'eau du secteur, ainsi que pour tout le bassin versant. L'eutrophisation engendrée par la prolifération excessive des végétaux nourris par trop de phosphore disponible dans leur environnement entraîne une asphyxie des lacs et cours d'eau menant à la prolifération de cyanobactéries (algues bleu-vert) dangereusement irritantes et même neurotoxiques pour les humains et les animaux¹¹. En ce sens, le gouvernement du Québec a budgété plus de 200 millions de dollars pour la période de 2007 à 2017 dans la lutte aux algues bleu-vert. Actuellement, la science travaille fort à élaborer des méthodes d'agriculture moins polluantes que l'utilisation massive d'engrais chimiques phosphatés. Les gouvernements mettent en place des programmes de sensibilisation pour encourager les utilisateurs d'engrais chimiques à changer progressivement leurs modes de production pour adopter des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement¹², créant ainsi des milieux propices à la prolifération des micro-organismes responsables de rendre accessible aux plantes les nutriments nécessaires à leur croissance. C'est donc une vision à très court terme et à l'encontre des avancées scientifiques environnementales que de favoriser la mise en marché du phosphate en investissant des fonds publics pour le commercialiser. Ajoutons que le phosphate est également nécessaire à la fabrication de bombes et de certaines munitions. Je vois mal un pays prônant la paix faciliter l'exportation d'un minerai voué à produire des armes de guerre¹³ à même le portefeuille du contribuable.

¹⁰ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Phosphore*, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/phosphore.htm>, consulté le 11 octobre 2016.

¹¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Algues bleu-vert*, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm>, consulté le 11 octobre 2016.

¹² Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Mise en pratique des engrais verts*, http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Estrie/J_info_documents/J_Horti_Estrie2011G_Jutras.pdf, consulté le 11 octobre 2016.

¹³ Wikipédia, *Phosphate blanc*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Phosphore_blan, consulté le 11 octobre 2016.

Je vous signifie ici que nous nous approvisionnons en eau potable à l'aide d'un puits de surface qui est situé à environ <do> kilomètres des infrastructures projetées dans le creux du bassin versant nord-ouest de celles-ci. J'ai de nombreuses inquiétudes à cet effet. En effet, les risques d'éventuels déversements d'hydrocarbures ou de produits toxiques sont réels. De plus, les agents de déglacage et les abats poussières sont aussi à risque de contaminer mon puits de surface. Dans l'ÉE, on parle d'aménager des fossés le long de la route desservant le port. Par contre, je doute que la capacité maximale de ces fossés puisse contenir la totalité des neiges usées contaminées par les agents de déglacage en hiver. De plus, l'eau de surface contenue par les canaux sera dirigée vers un bassin de sédimentation permettant de recueillir les particules en suspension avant d'être rejetée dans la rivière Saguenay. Alors, j'en comprends que rien n'est prévu pour filtrer les contaminants tels que les agents de déglacages et les abats poussières. Port Saguenay nous a également signifié l'intention d'utiliser le port afin d'alimenter la minière de différents produits nécessaires au bon fonctionnement de la mine en amont¹⁴. La mine du lac à Paul compte utiliser des produits tels que la soude caustique, le silicate de sodium de l'aluminate et le polyacrylalide¹⁵; or, ce sont des produits dangereux qui augmentent les risques de contamination de l'eau. Le résidu de l'apatite (étant du titanium) entreposé dans le futur parc à résidu pourrait également être commercialisé selon les dires du promoteur minier, ce qui en fait un autre produit dont les impacts devraient être analysés. L'absence de garantie d'un suivi des composantes chimiques et toxicologiques des puits de surface des habitations à proximité est une négligence de la part des promoteurs. Les analyses physicochimiques des puits sont relativement peu onéreuses; par contre, analyser un puits pour les composantes toxiques coûte près de 400 \$, mais une telle somme ne devrait pas être défrayée par les familles dont la qualité de l'eau potable est menacée par les activités commerciales d'une installation portuaire fédérale à la tête du bassin versant.

<données d'identification caviardées>

Comme citoyenne et comme mère, ce que je redoute le plus c'est la poussière et les particules fines! Lors de la première séance d'information tenue par la minière à Saint-Fulgence, Monsieur David a manipulé une pincée d'apatite et un nuage poussiéreux s'est dispersé devant lui. Le fjord du Saguenay est un corridor de vents changeants. Monsieur David nous a souvent répété en soirées d'information que plus il y avait de manipulations du minerai, plus il y avait de

¹⁴ Séance d'information avec médiateur lors du 6 octobre 2016.

¹⁵ Arianne Phosphate, *Produits chimiques utilisés dans le procédé*, http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/mine_apatite_lac-a-paul/documents/DA37.pdf, consulté le 11 octobre 2016.

perte. Pourtant, sa réponse a été toujours systématiquement (devant les citoyens et non la Commission) : « Il n’y aura pas de poussière ». Alors, où iront les pertes? Le responsable du ministère de la Santé publique (MSP) a clairement répondu que l’état de ma fille allait empirer à respirer ces poussières et particules fines, aussi minime que soit l’exposition. J’exige un engagement de la part des administrateurs portuaires et d’Arianne Phosphate; je ne veux pas avoir à aller en cour et devoir prouver le lien causal entre la dégradation de l’état de santé de ma fille depuis le début de leurs activités et les activités du port à proximité de ma demeure. Il n’existe aucun programme pour venir en aide aux citoyens dans ma condition. Nous avons un faible revenu, juste supérieur à celui permettant l’aide juridique. Or, des procès coûtent très chers et je doute de notre capacité à pouvoir entreprendre un tel combat de longue haleine qui demande des preuves scientifiques solides et des expertises. Parallèlement, qui m’assure que je pourrai facilement revendre ma maison <données d’identification caviardées>

Une chose est certaine, l’ÉIE se contredit à plusieurs reprises concernant les poussières. Effectivement, lorsque les composantes affectées de l’agriculture sont présentées, seule la poussière est un élément perturbateur présenté dans l’analyse des effets sur cette composante. L’ÉIE cite les Jardins des mômes et les Jardins de Sophie; or, les activités de ces jardins sont plus éloignées des installations portuaires prévues que ma maison familiale. La poussière est également citée dans l’analyse des risques de contamination du sol; on nous dit même, à la page 35 du résumé de l’ÉIE, que le dépôt des poussières aurait pour effet de modifier les paramètres physicochimiques du sol et ultimement, d’atteindre les cours d’eau. Pourtant, dans l’analyse des risques pour la santé humaine, l’accent est mis sur les mesures d’atténuation afin de minimiser la diffusion des poussières. Par contre, minimiser ne veut pas dire annuler et la modélisation a été produite en fonction des normes en vigueur qui ont été établies dans le but de servir l’industrie et non de protéger les enfants des particules fines. Pensons à Rio Tinto, source de pollution majeure de la qualité de l’air en région; régulièrement les habitants du secteur dénoncent la présence de poussière rouge sur leurs voitures, leurs maisons¹⁶ et donc inévitablement dans leurs poumons. Aussi minimes que les petites échappées pourraient être, nous, les citoyens à proximité, finiront inévitablement par subir les effets cumulatifs de ces petites échappées dans notre air. Voici un extrait du mémoire déposé pour le projet de la mine Arnaud par un groupe de médecins sur le danger de respirer des poussières et particules fines et ce, même si les taux maximaux sont respectés.

« Généralement qu’il n’y a pas d’effet néfaste sur la santé humaine tant qu’un seuil donné n’est pas dépassé. Mais il y a aussi certaines normes qui sont basées sur des critères provisoires de gestion. Ces critères sont plutôt établis par des considérations technologiques et économiques. Ces critères ne peuvent donc pas être considérés comme des valeurs absolues, et dans plusieurs cas une valeur sous un critère provisoire peut avoir des impacts délétères sur la santé. Ceci est particulièrement vrai pour les particules fines, soit les PM2.5. En ce qui

¹⁶ Radio-Canada, *Rio Tinto Alcan devra payer 250 000 \$ d’amende pour deux infractions en matière d’environnement*, 27 mai 2015, <http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2015/05/27/005-condamnation-rio-tinto-alcan-environnement.shtml>, consulté le 11 octobre 2016.

concerne les particules fines, les PM2.5, le critère provisoire de gestion a été établi à 30µg/m³ /jour. Il est maintenant clairement démontré que les PM2.5 ont un impact majeur sur la santé, essentiellement sur les systèmes respiratoires, cardiaques, et sur le développement des enfants. **Y sont particulièrement sensibles les petits enfants (de moins de 2 ans), et les gens déjà malades (avec des pathologies respiratoires chroniques essentiellement).** En ce qui concerne les PM2.5, précisons que la relation entre la concentration de ces particules et la mortalité est une relation linéaire sans seuil. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de seuil sous lequel il n'y a pas d'impact sur la santé. La grande majorité des études a prouvé que même à des concentrations faibles, la mortalité, surtout au niveau respiratoire peut augmenter. Ceci a été rapporté à la fois dans des méta-analyses et dans des études prospectives aux ÉUA. En exposition aigue, on a estimé que le risque de mortalité pouvait être haussé de 1.5% par 10µg/m³. L'American Cancer Society estime qu'à des expositions faibles et prolongées, l'incidence de cancer augmente. Dans une étude Ontarienne, on a aussi estimé qu'à chaque augmentation de 10µg/m³ de PM2.5 dans l'air, on assistait à une augmentation des admissions en centre hospitalier de 1.1%. L'incidence d'asthme augmente de façon significative avec ces particules. Au niveau périnatal, il y a aussi un lien entre les risques de Retard de Croissance IntraUtérin (RCIU) et la pollution. Ceci a été bien illustré chez les familles habitant à proximité d'artères principales. La proximité d'une artère avec circulation intense est particulièrement nocive puisqu'on a aussi démontré, dans 4 études, non seulement une hausse des cas de cancers du poumon, mais aussi une hausse des lymphomes et des leucémies chez les enfants. Soulignons aussi les impacts possibles sur le système sanguin et le système immunitaire. Une perturbation du système immunitaire peut causer à la fois une incapacité à se défendre contre les infections bactériennes et virales, et une augmentation des problèmes d'allergie. Par ailleurs il faut aussi rappeler qu'une quantité considérable des PM2.5 pénètre à l'intérieur des bâtisses. En ce qui concerne les PM10, même à des concentrations inférieures à 50µg/m³, soit le tiers de la norme de qualité de l'air ambiant aux États-Unis (NAAQS), le rapport entre les niveaux de PM10 et les admissions en centre hospitalier pour problèmes respiratoires et cardiaques est manifeste. Fait intéressant, l'ampleur de l'effet est plus marquée de 20% avec des niveaux inférieurs à 50µg/m³ par rapport aux niveaux supérieurs. Ici encore on estime qu'il n'y a pas de seuil sous lequel il n'y a pas d'impact délétère sur la santé. Il faudrait donc aussi savoir quelle sera la contribution des PM10 dans l'air. Tout ceci illustre à quel point toute hausse de particules fines aura inévitablement un impact significatif sur la santé des riverains, et à quel point il est de la plus haute importance de quantifier cette exposition de la façon la plus précise possible, en tenant compte des problèmes de pollution déjà présents dans le milieu »¹⁷.

¹⁷ Association Canadienne des Médecins pour l'Environnement, *Mémoire sur le projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles par Mine Arnaud inc.*, 26 août 2013, [http://www.naturequebec.org/fichiers/Energie_climat/QMM/TXT13-08-27 MineArnaud-MemoireACME.pdf](http://www.naturequebec.org/fichiers/Energie_climat/QMM/TXT13-08-27_MineArnaud-MemoireACME.pdf), consulté le 11 octobre 2016.

L'absence de garantie d'un suivi de la qualité de l'air à proximité des maisons lors de la phase de construction (utilisation d'un concasseur) et de l'activité commerciale du port, est un manque de vigilance. Considérant le fait que la propagation des particules fines dans l'air sur le territoire dépend de plusieurs facteurs, soit les conditions météorologiques changeantes, le vieillissement des installations de dépoussiérage (filtres, conduits, etc.) et accidents ou bris du convoyeur ou autres installations, c'est une négligence de ne pas avoir un suivi rigoureux de la qualité de l'air. C'est un aspect fondamental de la santé humaine. De plus, l'accès en continu des données de qualité de l'air devrait être disponible en tout temps comme c'est le cas pour le Port de Québec afin que les citoyens soient informés et qu'ils puissent se protéger. Le protocole de suivi doit être divulgué puisqu'une moyenne des valeurs enregistrées ne peut pas être une méthodologie fiable et représentative des quantités de particules à laquelle nous serons exposés considérant que, par moment, la diffusion des particules sera quasi nulle.

Le bruit est également un enjeu de santé important. Remémorons-nous les affirmations du spécialiste de l'acoustique qui s'est adressé à nous lors de la soirée de questions du 6 octobre dernier. Il nous a expliqué que la présence de feuilles sur les arbres ainsi que différents facteurs environnementaux avaient une influence sur la diffusion des sons dans l'espace. Il nous a également fait prendre conscience que plus le secteur est silencieux, plus les sons sont perçus comme des sources de dérangement parce qu'ils ne se perdent pas dans un brouhaha de bruits comme en ville, mais qu'ils sont perçus fortement dans les silences. Or, l'Anse-à-Peltier est un secteur très silencieux; on y perçoit d'ailleurs très bien les sons et les vibrations des activités du Port de Grande-Anse pourtant situé à plus de sept kilomètres et ce, même la nuit à l'intérieur des maisons. Le bruit de la scierie de Saint-Fulgence (futur site de l'Écoparc de Saint-Fulgence) était perceptible à l'époque. Donc, je suis des plus sceptiques en rapport avec la précision des modélisations présentées; je pense que ces évaluations des impacts sonores comportent des lacunes méthodologiques importantes. Notons que sur une période de plus ou moins sept mois par année, il n'y a pas de feuilles aux arbres et le son est donc plus perceptible. De plus, la condition brumeuse du Saguenay amplifie également la diffusion du son. Et l'effet du son est doublé avec l'écho que la topographie engendre. Les sirènes des bateaux à l'accostage et à l'appareillage ainsi que les génératrices des bateaux et le déneigement sont tous des aspects qui n'ont pas été évalués dans l'étude d'impacts sonores; pourtant, ce sont des éléments importants. Notons que les bruits causés par des activités de transport, de chargement et d'entretien de la route auront lieu 24h sur 24h.

Pour le temps estimé de la période de construction (24 mois), il est prévu de faire un suivi de l'intensité du bruit sur une période d'un peu moins de 2% de ce temps estimé de construction, ce qui est déplorable, car les différentes phases de la construction n'auront pas lieu nécessairement lors de cette courte période. Également, on nous a informés qu'il est possible que certains travaux seront exécutés la nuit. Cela peut donc nuire à la qualité de sommeil des gens vivant à proximité. De plus, l'impact à long terme du bruit peut avoir un effet désastreux sur la santé mentale des gens qui le subissent. Il est pour le moins surprenant de lire que le bruit et la vibration seront non importants quand on pense que sur une période de plus

de deux ans des explosifs seront utilisés! Et qu'à l'Anse-à-Peltier, je puisse entendre parfaitement mon voisin couper son bois à trois kilomètres de chez moi. De plus, une phrase m'agace particulièrement dans le résumé de l'ÉIE; on peut lire, à la page 43, « Aux fins de la présente étude, il est considéré que le niveau du climat sonore existant aura des moments où il sera faible, soit environ 30 dBA ». Une fois encore, on utilise une formulation de phrase pour mettre en lumière un effet positif, mais j'en comprends tout de même que la majorité du temps, le son sera plus élevé que ce niveau.

Pour comprendre l'impact de ce dérangement sonore sur les habitants du secteur, il faudra tenir compte de tous les défis que les habitants de l'Anse-à-Peltier relèvent quotidiennement pour habiter ce lieu offrant la tranquillité sonore, la quiétude. Dans l'étude, on nous explique que la limite permise pour l'exposition au bruit est établie avec un pourcentage d'une population étudiée, fortement gênée par cette exposition. Alors, si je comprends bien, le seuil de bruit acceptable en vigueur est celui lorsque nous serons fortement gênés? Ainsi, il n'existe pas de zone tampon pour prévenir de gêner fortement les habitants touchés? Je lis également qu'une intensité de 70 dBA serait permise jour et nuit dans le cas du zonage industriel¹⁸. Or, 70 dBA est l'équivalent d'un séchoir à cheveux, ce qui est considéré comme un irritant rendant une conversation téléphonique difficile¹⁹. Alors, comment croire que nous ne serons pas fortement gênés de voisiner ces activités sur une période de 26 ans, 24h sur 24h? J'aimerais connaître quel type de spécialiste, travaillant pour qui, a pu établir un protocole scientifique qui juge que cet aspect est non important dans l'ensemble des aspects étudiés ici. Encore une fois, je constate qu'aucun suivi n'est prévu en ce qui a trait à l'ambiance sonore terrestre. Les modélisations ont été faites à partir d'un logiciel qui est basé sur la topographie du site prévu. Je doute que le logiciel soit capable de modéliser les zones de crans de roches (qui favorisent la répercussion des sons, soit de l'écho) ou les zones tampons générées par la présence végétale.

Pour le bruit subaquatique, le dynamitage n'a jamais été présenté dans le calcul des sources sonores subaquatiques. Par contre, on nous dit que le bruit naturel est élevé à la zone de la future installation portuaire à cause des vents et des courants. Il est impossible qu'un fondement scientifique appuie l'argument de l'ÉIE comme quoi le bruit naturel du vent et des courants pourrait masquer les bruits de dynamitage.

¹⁸ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Notes d'instruction 98-01, sur le bruit*, <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/becancour/documents/DB8.pdf>, consulté le 11 octobre 2016.

¹⁹ Bruit et société, *Tableau comparatif: niveaux de bruit pour différents biens de consommation!*, http://www.bruitsociete.ca/fr-ca/thematique_cat.aspx?catid=17&scatid=18, consulté le 11 octobre 2016.

Il est documenté que le territoire de Saint-Fulgence, l'Anse-à-Peltier inclusivement, est considéré comme territoire à risque de glissements de terrain. Nous avons d'ailleurs déjà vécu un épisode près des Jardins de Sophie. Rappelons les tristes événements de Saint-Jean Vianney²⁰ et de La Baie²¹, chacun ayant un sol à la constitution semblable à celui de Saint-Fulgence. Des études de mouvements des sols sont d'ailleurs exigées avant de nouvelles constructions afin d'évaluer les risques de glissement de terrain. J'ai de grandes craintes que les vibrations du dynamitage fragilisent les sols et induisent des glissements de terrain. J'aimerais que ce volet soit mieux calculé par une firme indépendante et objective et que ces études soient fournies aux propriétaires des habitations présentes dans le secteur où les vibrations se feront sentir.

Certains éléments ne sont pas décrits dans l'ÉIE, pourtant ils auront un impact certain. Par exemple, on n'a qu'à penser au tracé du réseau électrique qui se verra approvisionner le site portuaire, la gestion des eaux grises des bateaux ou encore leur ravitaillement en hydrocarbure. Y aura-t-il un réservoir d'hydrocarbure sur le site portuaire? C'est un élément important qui ferait fluctuer à la hausse les probabilités d'un futur déversement. Je vois sur le plan du quai que des puisards sont prévus pour rediriger l'accumulation d'eau de surface vers le Saguenay. Cependant, ils ne semblent pas être raccordés à un quelconque prototype de contention d'eau contaminée ou de système de décantation, nonobstant que des équipements à mécanique hydraulique soient en fonction sur le quai.

Comment se fait-il que les 22 espèces à statut particulier fréquentant le territoire terrestre visé par le projet ne sont jamais au cœur de préoccupations majeures considérant le fait que la perte et ou l'altération de leurs d'habitats sera significative? Cela est sans parler du béluga, notre emblématique mammifère marin dont la population est dramatiquement à la baisse présentement. Dans le résumé de l'ÉIE, il est rédigé, à la page 52, que « l'observation d'un béluga répertorié dans la littérature comme étant la plus en amont correspond à un site situé à environ 5 km en aval du site du projet ». Toutefois, je vous propose de visiter la page facebook du Collectif de l'Anse à Pelletier²²; on y voit des belles photos de bélugas fréquentant l'Anse-à-Peltier. Le lien causal entre l'augmentation du trafic maritime et une perturbation des habitudes de vie de la baleine blanche est scientifiquement prouvé²³. À plusieurs reprises, le promoteur a comparé les données de trafic maritime prévu à celui du passé, tentant de démontrer ainsi que, somme toute, le trafic futur sera encore loin de ce qu'il a déjà été. Je ne

²⁰ Radio-Canada, *Glissement de terrain à Saint-Jean-Vianney*, 1971, http://archives.radio-canada.ca/environnement/catastrophes_naturelles/dossiers/51/, consulté le 11 octobre 2016.

²¹ Le Journal de Québec édition du Saguenay-Lac-Saint-Jean, *Sentiment d'impuissance devant la mort de deux enfants*, 11 juillet 2016, <http://www.journaldequebec.com/2016/07/11/sentiment-dimpuissance-devant-la-mort-de-deux-enfants>, consulté le 11 octobre 2016.

²² Collectif de l'Anse à Pelletier, <https://fr-ca.facebook.com/collectifanseapelletierariannephosphate/>, consulté le 11 octobre 2016.

²³ Ministère Pêches et Océans Canada, *Répercussions de la déviation du trafic maritime dans l'estuaire du Saint-Laurent sur le béluga (*delphinapterus leucas*) : le secteur des sciences à l'appui de la gestion du risque*, Avis scientifique 2014/004, <http://www.dfo-mpo.gc.ca/Library/352156.pdf>, consulté le 11 octobre 2016.

comprends pas en quoi cette comparaison est pertinente sachant que l'état actuel de la population de bélugas est inquiétant, ce qui est forcément causé par les erreurs et les abus du passé! Cela démontre clairement le peu de considération que le promoteur a pour les enjeux environnementaux.

Concernant les 11 espèces de poissons à statut particulier fréquentant la zone projetée par le projet, en page 51, le résumé de l'ÉIE indique qu'il n'existe aucun « changement géomorphologique ou hydrologique significatif susceptible d'affecter l'habitat du poisson ». Pourtant, si nous continuons la lecture, le futur site portuaire est un lieu de migration et de quête de nourriture pour le poisson. Notons que la *Loi sur les pêches*²⁴ a une section sur la protection de l'habitat du poisson comprenant les aires d'alimentation de celui-ci. La protection de l'habitat est d'autant plus importante lorsque l'on parle d'espèces à statut préoccupant. Considérant que 18 000m² d'habitat du poisson sera détruit, c'est un impact majeur quant à moi. À ce sujet, je vous signifie que certains points ne concordent pas entre ce qui est écrit dans le document déposé et les principes de base connus en limnologie. En effet, il est impossible de connaître la fréquentation à des fins de reproduction des poissons dans un milieu donné si la nature du substrat de fond est inconnue. Dans le résumé de l'ÉIE, dans la description du type de pieux utilisé pour le quai, il est mentionné que le substrat du fond est inconnu. De plus, le résumé de l'ÉIE prévoit un changement du comportement sédimentaire relativement au courant, changement dû à l'implantation du quai. Ils mentionnent, entre autres, la modification du substrat de la plage de sable en amont de la zone visée pour le port maritime causée par une modification dans le comportement des sédiments. Il serait pertinent de caractériser cette plage puisque le sable, les abris, la présence d'oxygène et de sources d'alimentation sont des facteurs qui font de cette portion riveraine subaquatique un potentiel site de reproduction pour certaines espèces de poissons fréquentant la rivière Saguenay ayant un statut particulier.

Concernant la grande faune, ce sont 387 000 m² d'habitat qui seront détruits. Même si le territoire est vaste, je veux tout de même soulever une inquiétude particulière pour la sécurité publique en rapport à la présence de grandes faunes. Ariane Phosphate nous a informés que la zone du port et de la route s'y rattachant sera clôturée. J'y vois donc une entrave majeure à la libre circulation de la grande faune. On peut se demander si les orignaux, les ours noirs et les cerfs de virginie vont longer la clôture pour aboutir sur la route 172, augmentant ainsi le risque collision.

En rapport avec la présence du campagnol des rochers (qui est une espèce en péril), il est noté à la page 56 du résumé de l'ÉIE que cette espèce recherche les milieux près des sources d'eau et que ceux-ci sont protégés par l'application des mesures courantes. Pourtant, l'étude ne tient pas compte des deux ruisseaux qui traversent le secteur touché lorsqu'elle aborde la qualité de l'eau et l'habitat du poisson puisque le débit est intermittent et que les ruisseaux sont sec en période d'étiage. C'est quand même étrange comme résonnement scientifique de

²⁴ Gouvernement du Canada, Site Web de la législation (Justice), <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-14/>, consulté le 11 octobre 2016.

pouvoir nommer un ruisseau sec comme étant un habitat favorable à la vie d'un petit mammifère vivant près des sources d'eaux!

Tout cela est sans parler de la destruction certaine de l'habitat de 214 espèces d'oiseaux dont 94 couples d'oiseaux nicheurs comprenant une espèce en voie de disparition. Et j'ajouterais qu'il est bien certain que les habitants du milieu sont les mieux placés pour vous signifier quelles espèces fréquentent le secteur. Le faucon pèlerin est régulièrement observé par les utilisateurs du milieu. Pourtant, il n'y a aucune mention du faucon pèlerin dans le résumé de l'ÉIE, quoique ce soit une espèce menacée ou vulnérable²⁵.

L'ampleur des impacts sur les espèces à statut particulier est sous-estimée et banalisée par l'étude d'impacts. Comment se fait-il qu'on ne parle pas d'avantage des chiroptères qui sont actuellement dans une situation alarmante à la suite du ravage des populations causé par le syndrome du museau blanc? Il n'est pas étonnant que la situation des espèces en péril n'aille pas en s'améliorant dans la province si les impacts de pareils projets sont ainsi banalisés et sous-estimés! Aucun des impacts prévus sur les espèces en péril n'est considéré comme important selon l'ÉIE. Par contre, les hypothétiques retombées économiques sont, quant à elles, considérées comme importantes! Où sont donc les priorités dans ce non sens? Malgré la présence d'habitats de remplacement à proximité et les compensations proposées, une perte d'habitat est une perte d'habitat. Effectivement, l'effet négatif des impacts n'est pas remplaçable; ces impacts ne disparaissent pas parce que des efforts de compensation sont proposés. Il est donc faux d'affirmer ainsi que les effets seront minimes, voire nuls. Il serait naïf de ne pas considérer ces enjeux préoccupants et de laisser l'industrie se porter au secours de l'environnement avec des ÉIE donc les impacts ne sont que positifs! On peut lire dans l'ÉIE que le démantèlement et la remise en production du milieu auront des effets positifs sur la majorité des espèces qui pourront recoloniser le milieu alors que les activités prévues ont une durée minimale de 26 ans et que le démantèlement du port n'est pas prévu. Une durée de 26 ans peut avoir un impact très négatif sur la faune et la flore.

Je veux également vous expliquer pourquoi les impacts sur les habitants seront beaucoup plus importants que l'ÉIE le démontre. D'abord, le choix d'habiter en milieu éloigné amène beaucoup de difficultés pour les habitants de l'Anse-à-Peltier : le manque de services (comme le transport scolaire et les éboueurs) qui complique beaucoup la vie des habitants de l'Anse-à-Peltier, pensons aussi aux pannes de courant électrique causées par les arbres qui tombent sur les fils, et la difficulté de se rendre et de sortir de la maison en hiver, les frais encourus pour le déneigement, les servitudes, etc. sont tous des coûts et des conséquences découlant du choix que nous avons fait pour vivre en nature. Ce choix permet également de pratiquer des activités impossibles à faire en ville (kayak, baignade, ski de fond, raquette, agriculture, etc.). Actuellement, le projet du terminal maritime menace cette quiétude si

²⁵ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Faucon pèlerin Fiche détaillée*, <http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche/faucon-pelerin-detail.asp>, consulté le 11 octobre 2016.

difficilement gagnée par les familles qui se sont autoconstruit et qui ont défriché leur terre. De nombreux projets d'agrotourisme se développent à l'Anse-à-Peltier. J'ai d'ailleurs travaillé à la mise en place de mon plan d'affaires l'hiver dernier pour un projet d'agriculture soutenue par la communauté. Les Jardins de Sophie ont construit un pavillon d'accueil pour des activités d'éducation à la ferme. Le Jardin des mômes a ouvert un restaurant au Jardin cet été. M. Réjean Saint-Gelais a un projet d'auberge nature. Le projet de mine et de port va à l'encontre du développement durable qui s'installe progressivement dans le secteur.

La santé physique (émanations de poussières, particules fines et/ou de déversements de substances dans l'eau potable des puits via l'eau de surface) et la santé mentale des habitants en bordure de la trajectoire des camions, du port, de l'Écoparc seront compromises. Le bruit sera entendu jour et nuit en continu, amplifié par les lacs et la vallée de la rivière Peltier! Et que dire de la poussière, des nombreuses années de la construction et de la mise en place de ce projet? Pour les riverains de ce projet, des coûts supplémentaires seront occasionnés pour s'assurer de la potabilité de l'eau de leurs puits, pour maintenir des assurances habitations qui se verront fluctuer en zonage industriel et la dévaluation de leurs maisons et de leurs terrains. À cela, il faut encore ajouter leurs inquiétudes pour la santé de leurs enfants qui seront exposés aux poussières, abats poussières et particules fines de façon permanente. Tous ces facteurs compromettront largement la qualité de vie des gens qui y sont actuellement et qui ont choisi d'y être pour adopter un mode de vie plus éloigné des centres urbains.

L'impossibilité de continuer à pratiquer les activités telles que le kayak et le padel à la zone portuaire, un secteur que nous utilisons actuellement à des fins récréatives. Comme expliqué dans l'ÉIE, le couvert de glace ne se formera plus en hiver à cause des changements de courants engendrés par le port. Le chien de traîneaux, le ski de fond, la raquette et la pêche sur la glace sont des activités que nous pratiquons sur les glaces de l'Anse-à-Peltier actuellement; comment sera-t-il possible de continuer ces pratiques avec un port, des changements de courant et la présence probable d'un brise-glace? L'été, la plage en amont du port (dont il est question plus haut) est un lieu de rassemblement pour les familles du secteur. On y pratique la baignade et les repas collectifs. Avec le changement des sédiments, la plage de sable sera transformée et l'usage que nous pourrions en faire ne sera plus le même. Tous ces aspects risquent de modifier la qualité de vie des habitants; cette grande perte de jouissance sera une conséquence directe importante pour les familles du secteur.

Je ne peux pas m'abstenir de mentionner que la région est une perle en beauté et que les activités récréotouristiques sont florissantes. Une étude récente démontre que les Saguenéens sont parmi les gens les plus heureux au pays puisqu'ils ont accès à la nature ainsi qu'aux loisirs qu'elle leur procure²⁶. Les monts Valin et le fjord du Saguenay sont les bijoux de

²⁶ Statistiques Canada, *Comment va la vie en ville? La satisfaction à l'égard de la vie dans les différentes régions métropolitaines de recensement et régions économiques du Canada*, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-626-x/11-626-x2015046-fra.htm>, consulté le 11 octobre 2016.

notre région²⁷. En effet, la pêche, la chasse, les randonnées, la motoneige, le vélo, la cueillette, le camping, etc., toutes ces activités sont mises en péril en périphérie de la totalité du projet (difficile de passer sous le radar que le projet de port est indissociable du projet de mine). Ce projet de port est susceptible de cicatrifier à jamais l'envergure et le majestueux panorama que nous offre le fjord. Le fjord est actuellement en voie d'être reconnu comme patrimoine mondial de l'Unesco²⁸. Lui aussi est le berceau de plusieurs activités récréotouristiques : croisières, kayak, pêche, escalade et autres. Je suis inquiète pour l'avenir des activités récréotouristiques de ma région. Serait-ce une bonne chose de permettre à une minière d'appauvrir un secteur économique qui profite à toute la communauté avec une philosophie de développement durable sous prétexte de rehausser l'économie? Pourquoi favoriser une industrie à retombées unilatérales au détriment des apports économiques déjà fortement implantés à retombées globales qui prônent des valeurs durables et respectueuses de notre précieux environnement? Je vous demande d'exiger qu'une réelle étude des impacts économiques au niveau du secteur récréotouristique (principal moteur économique pour Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord) soit produite et ce, par une firme indépendante.

Également, le territoire est parcouru par plusieurs cueilleurs à des fins commerciales; les épices boréales, les champignons sauvages et les plantes médicinales y sont cueillis par de petites compagnies émergentes apportant également la diversité économique du milieu. Pensons, entre autres, à Boréal, à la Coop Forestière de Sainte-Rose-du-Nord, à Amyco, à Toubib et Fleurette, à Herboréale et Aux petites Grèbes. Comment est-il possible d'assurer la pérennité de ces activités dans les conditions proposées par la minière? Les cueilleurs devront aller plus loin pour avoir accès à des plants sains exempts de poussières ou d'abats poussières.

Il est également légitime de soulever la question de l'impartialité dans l'analyse du projet de terminal maritime. En effet, comme citoyenne riveraine du projet, je sens que l'état de mon environnement immédiat, ma santé mentale et physique ainsi que celle de ma famille et celle de mes voisins, sont compromises par le projet. Je trouve difficile actuellement d'accorder ma confiance à l'ACEE puisque j'ai peine à comprendre comment il est possible d'analyser et de réglementer un projet fédéral en toute objectivité en tant qu'instance fédérale, en tenant compte d'une ÉIE produite par une firme proche des gouvernements et de l'industrie. C'est peut être légal mais, est-ce moral?

Voir également : La Presse, Les Saguenéens plus heureux que la moyenne, 20 avril 2015, <http://www.lapresse.ca/vivre/societe/201504/20/01-4862664-les-saguenéens-plus-heureux-que-la-moyenne.php>, consulté le 11 octobre 2016.

²⁷ National Geographic, Saguenay-Lac-Saint-Jean, <http://travel.nationalgeographic.com/travel/canada/saguenay-lac-saint-jean-quebec/>, consulté le 11 octobre 2016.

²⁸ Fjord du Saguenay – Patrimoine mondial, <http://www.fjordpatrimoine.com/>, consulté le 11 octobre 2016.

Pour finir, un petit clin d'œil également sur l'entreprise responsable de l'ÉE. Cette entreprise dessert l'industrie aux quatre coins du monde bien plus que l'environnement. Cette firme de génie-conseil, WSP Canada, anciennement Génivar, a été lourdement impliquée dans le tumulte du financement de la caisse électorale du Parti libéral du Québec²⁹ et elle a l'habitude de travailler pour les gouvernements tant fédéraux que provinciaux. Nommons notamment leur participation à la construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal³⁰, de l'étude d'impact de IAMGold³¹ et des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent³². Dans un communiqué de presse daté du 17 juin 2016 émis par WSP publié par Marketwired, on peut lire, au sujet des énoncés prospectifs présentés par la firme « bien que WSP soit d'avis que les attentes dont rendent compte ces énoncés sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles se matérialiseront. Ces énoncés sont assujettis à certains risques et incertitudes et peuvent être fondés sur des hypothèses »³³. Ce n'est quand même pas rassurant quand cela concerne la santé de ta famille! Que se passe-t-il si leurs hypothèses s'avèrent fausses quand on parle de poussières, de particules fines ou de glissements de terrain à la suite du dynamitage? « Au Canada, notre équipe d'experts chevronnés est en mesure d'intervenir rapidement pour protéger les intérêts et les actifs de nos clients »³⁴, ce sont les premières lignes du site web de WSP concernant leurs services en évaluation environnementale. À quand le jour où l'ACEE exigera de véritables études d'impacts environnementales complètement indépendantes? Plusieurs chercheurs refusent à ce jour d'être payés par l'industrie de peur de devoir suivre les indications et les demandes de leurs pourvoyeurs. Comme le dicton le dit si bien, le client a toujours raison!

²⁹ Le Droit, *Tous de généreux donateurs du PLQ*, 14 septembre 2013, <http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/ville-de-gatineau/201309/13/01-4689316-tous-de-generoux-donateurs-du-plq.php>, consulté le 11 octobre 2016.

³⁰ Le Journal de Montréal, *SVC-Lavalin et Genivar chargées d'équiper le CHUM*, 5 février 2014, <http://www.journaldemontreal.com/2014/02/04/snc-lavalin-et-genivar--chargees-dequiper-le-chum>, consulté le 11 octobre 2016.

Centre hospitalier de l'Université de Montréal, *Le CHUM embauche les professionnels pour CHUM 2010*, 8 mars 2007, <http://www.chumontreal.qc.ca/salle-de-presse/medias/communiques/le-chum-embauche-les-professionnels-pour-chum-2010>, consulté le 11 octobre 2016.

³¹ Niobec une compagnie d'IAMGold, *Projet d'expansion de la mine Niobec à Saint-Honoré*, <https://www.ceaa-acee.gc.ca/050/documents/p80011/94646F.pdf>, consulté le 11 octobre 2016.

³² Génivar, 2013, *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs*, Rapport de Génivar au ministère des Ressources naturelles, 660 pages et annexes.

³³ Market Wired, *WSP rehausse ses compétences en gestion de l'eau grâce à l'acquisition proposée des activités de services-conseils en eaux industrielles de Schlumberger*, <http://www.marketwired.com/press-release/wsp-rehausse-ses-competences-en-gestion-de-leau-grace-lacquisition-proposee-des-activites-2135265.htm>, consulté le 11 octobre 2016.

³⁴ WSP, *Évaluation environnementale de site, contrôle diligent, réhabilitation et fermeture de site*, <http://www.wsp-pb.com/fr/WSP-Canada/Savoir-Faire/Environnement/Nos-services/Evaluation-environnementale-de-sites-contrôle-diligent-rehabilitation-et-fermeture-de-site/>, consulté le 11 octobre 2016.

Je déplore aussi que les promoteurs refusent d'affirmer qu'ils participeront à la mise en place d'un comité de suivi avec les citoyens présents sur le territoire. Il serait tellement plus facile de faire part de nos inquiétudes et de nos observations sans avoir à passer par de lourds protocoles administratifs. Ainsi, les citoyens se sentiraient beaucoup plus respectés. Un tel comité permettrait de tisser le lien de confiance entre les citoyens et cette entreprise. La communication serait plus efficace et directe.

La nature n'a jamais fait de chèque en blanc au nom de l'économie. Le poids de l'or de certains ne peut plus continuer à écraser les autres; la véritable nature de l'économie prend racine à petite échelle par les petites et moyennes entreprises, le commerce local, les initiatives collectives et participatives, ainsi qu'un partage équitable des retombées économiques et des richesses naturelles, le tout dans le but de léguer aux générations futures un environnement sain.

Mesdames et messieurs les membres du groupe de travail pour l'ACEE, je vous accorde ma confiance de mère et citoyenne inquiète malgré les doutes soulevés plus haut et j'espère voir les intérêts collectifs et régionaux primer sur l'appât du gain d'une entreprise privée donc le but premier est de faire du profit pour ses actionnaires!

Veuillez accepter mes salutations distinguées,

Madeleine Bouchard
<données d'identification caviardées>

Saint-Fulgence (Québec)
GOV 1S0